



Chariots
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins
de chantier



**Travail
en hauteur**



Ponts
roulants



S.S.T.



Habilitation
électrique



A.I.P.R.



Lutte contre
l'incendie



Gestes
et postures



Gestion des stocks
informatisée



CAP Opérateur
Logistique
en alternance



Titres
professionnels

LA RÉGLEMENTATION

L'article 4323-55 du Code du Travail prescrit que « la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est **ré-servée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate**. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire ».

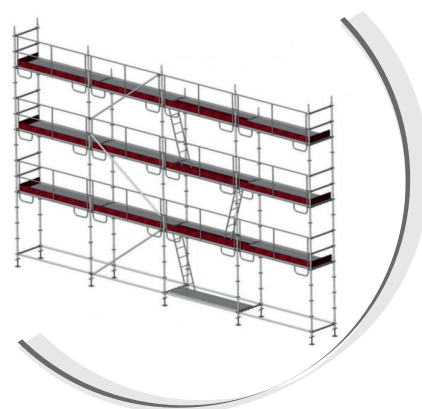
L'article 4323-58 du Code du Travail prescrit que « Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques ».

- Échafaudages de Pied

➔ Échafaudages préfabriqués à cadres et Échafaudages préfabriqués multidirectionnels



Échafaudages préfabriqués
à cadres



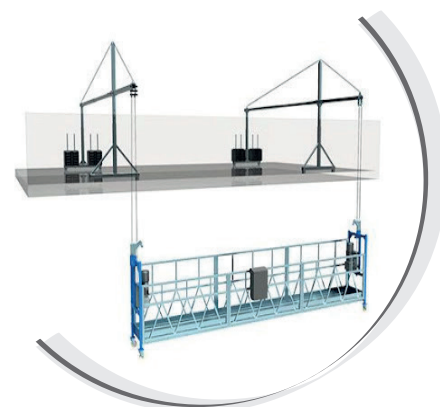
Échafaudages préfabriqués
multidirectionnels

- Catégorie 2

➔ Échafaudages préfabriqués roulants, Plates-formes suspendus motorisées ou échafaudages volants et Protection collectives des échafaudages



Échafaudages préfabriqués
roulants



Plates-formes suspendus motorisées
ou échafaudages volants

www.procarist.com

SIÈGE SOCIAL
P.A. Béthunes
37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél.: 01 30 37 02 52
contact@procarist.com



Chariots
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



Engins
de chantier



**Travail
en hauteur**



Ponts
roulants



S.S.T.



Habilitation
électrique



A.I.P.R.



Lutte contre
l'incendie



Gestes
et postures



Gestion des stocks
informatisée



CAP Opérateur
Logistique
en alternance



Titres
professionnels

www.procarist.com



Scannez-moi

SIÈGE SOCIAL
P.A. Béthunes
37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 30 37 02 52
contact@procarist.com



Travail en Hauteur



**Nombre
de participants**
Par groupe de
8 personnes maximum.



**Tarif et durée
de la formation**
Adaptés en fonction du
niveau de pratique et/ou
de formation initiale/
recyclage.



Validité
5 ans



Prérequis
Avoir 18 ans minimum
et présenter les aptitudes
médicales requises.



Lieu de formation
En inter-entreprise dans
nos locaux ou en intra-
entreprise.



Public

Toute personne débutante
ou confirmée amenée
à travailler en hauteur,
même à titre occasionnel



Objectifs

À l'issue de la formation,
le participant doit connaître
tous les moyens de prévention
et de protection pour réaliser
en toute sécurité les manœuvres
de travail en hauteur.



Méthodes mobilisées

- Support de formation
remis au stagiaire
- Locaux conformes et
adaptés aux personnes
en situation de handicap

PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité • Réglementation • Technologie

Théorie

- Les règles générales de sécurité
- Les droits, obligations et responsabilités
- La prévention contre les risques de chutes de hauteur
- Les postes de travail avec protection collective
- Choix de la PEMP adéquat
- EPI
- Ancrages et amarrages

Pratique

- Vérification et installation d'échafaudage
- Déplacement en sécurité
- Sensibilisation aux risques de chutes
- Fin de poste